



Si j'habite à Strasbourg,

**je dois lire la page 2**

Si j'habite dans une autre ville que Strasbourg,

**je dois lire la page 4**

## Comment savoir si mon logement est indigne ?

Un logement indigne **c'est un logement qui est dangereux pour ma santé.**

Il y a plusieurs façons de reconnaître un logement indigne, par exemple :

- La pièce principale de mon logement fait **moins de 9m<sup>2</sup>**
- La pièce principale de mon logement a une hauteur de **moins de 2,20 mètres**
- Les murs ou le plafond sont fissurés
- Je n'ai **pas d'eau, ou de toilettes, ou de cuisine, ou de chauffage**
- Je n'ai pas de fenêtres
- **Il y a des animaux**, comme par exemple des rats, des punaises de lits ou des blattes dans mon logement.

Si mon logement est indigne, **je peux le signaler à mon propriétaire.**

Pour cela, je dois lui écrire une lettre qui décrit tous les problèmes du logement.

Si le propriétaire ne me répond pas, **je peux signaler mon problème sur internet.**

**S'il y a des animaux dans mon logement, qu'il n'y a pas d'eau ou qu'il est trop petit,**

je peux le signaler sur ce site :



<https://demarches.strasbourg.eu/hygiene-et-sante/demande-enquete-sanitaire/>

**Si les murs ou le plafond sont fissurés, ou que le sol s'effondre,**

je peux le signaler sur ce site :



<https://demarches.strasbourg.eu/interventions-signamelements/signaler-imr/>

Des associations peuvent aussi m'aider à signaler que mon logement est indigne :



- La Confédération nationale du logement du Bas-Rhin :



03 88 37 91 11



[contact@cni67.fr](mailto:contact@cni67.fr)



- La Confédération syndicale des familles du Bas-Rhin :



03 88 23 43 60



[info@lacs67.org](mailto:info@lacs67.org)

## Comment savoir si mon logement est indigne ?

Un logement indigne **c'est un logement qui est dangereux pour ma santé.**

Il y a **plusieurs façons de reconnaître un logement indigne**, par exemple :

- La pièce principale de mon logement fait moins de 9m<sup>2</sup>
- La pièce principale de mon logement a une hauteur de moins de 2,20 mètres
- Les murs ou le plafond sont fissurés
- Je n'ai pas d'eau, ou de toilettes, ou de cuisine, ou de chauffage
- Je n'ai pas de fenêtres
- Il y a des animaux, comme par exemple des rats, des punaises de lits ou des blattes dans mon logement.

Si mon logement est indigne, **je peux le signaler à mon propriétaire.**

Pour cela, **je dois lui écrire une lettre qui décrit tous les problèmes du logement.**

Si le propriétaire ne me répond pas, **je peux signaler mon problème sur internet.**

**S'il y a des animaux dans mon logement, qu'il n'y a pas d'eau ou qu'il est trop petit,**  
je peux le signaler sur ce site :



<https://signal-logement.beta.gouv.fr/>

**Si les murs ou le plafond sont fissurés, ou que le sol s'effondre,**  
je dois contacter la mairie de ma ville.